

Domainaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

4 juillet 1996 – n° 1263
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Richterich: chiche!

Il l'a dit – Vous ne l'avez ni entendu, ni lu – Si, la preuve: je cite. – Citez, jusqu'au bout, etc... Quel débat pour un texte banal, c'est-à-dire patronal banal. Le seul mérite de Richterich, c'est d'avoir fait d'une rengaine le tube de l'été.

Que véhicule le président de l'Union patronale suisse? D'abord une irritation vive devant le succès du référendum contre la nouvelle loi sur le travail. L'Union syndicale suisse est coupable de mener une campagne d'agitation, d'user d'arguments émotionnels; elle discrédite la concertation sociale. Mais dans le même élan Richterich a réclamé pour les organisations faïtières patronales le droit de prendre des positions politiques sur des sujets généraux, le partenariat social se vivant d'abord au niveau des entreprises et des branches. Mais alors avec quelle logique peut-on contester des interventions de l'USS en tant qu'organisation faïtière des travailleurs? De surcroît, la loi sur le travail est l'exemple type d'intransigeance patronale, de refus de ce minimum de compromis qui permet au partenaire de n'être pas le perdant qui perd la face. Même le Conseil fédéral qui souhaitait que dans cette loi des compensations soient légalement garanties a été désavoué. Le succès du référendum est le reflet de l'appréciation raisonnable et non pas émotionnelle de ce déséquilibre. L'irritation patronale est d'autant plus vive que sa maladresse politique fut grande.

Le deuxième thème, c'est une contribution à la campagne orchestrée contre le budget social. Le seul maintien du statu quo est même considéré comme dépassant les limites du raisonnable en matière de financement. On retrouve l'argument de mauvaise foi: alors qu'une grande partie de ce financement sera assuré par la croissance, donc par des moyens naturels et indolores, on fait comme si la totalité du financement devait être fournie par des ressources nouvelles et douloureuses.

Enfin, dernier chapitre, celui de la baisse des salaires et des prix. Et ce sujet dépasse l'exégèse des propos du président de l'Union patronale suisse. Première remarque: quand le patronat s'inquiète aujourd'hui que la Suisse soit

un îlot de cherté dans une économie mondiale à plus faible coût de revient, son souci est bien tardif. Lorsque, au temps de forte croissance et de spéculation, la gauche rendait attentive aux risques durables d'un emballement du prix du sol, elle ne trouvait aucun écho dans les milieux économiques, même pas chez les responsables des branches d'exportation. Il n'y a d'ailleurs même pas de conversion de la droite économique. Aux Chambres fédérales est organisée une énorme pression pour libéraliser totalement le marché du logement, ce qui se traduirait par une hausse des loyers. Deuxième remarque, la baisse des salaires n'entraîne pas nécessairement une compression des prix. Les salariés ne peuvent être que dupes dans le marché proposé: vos salaires baissent, mais les prix aussi parallèlement, donc votre pouvoir d'achat est maintenu. L'économie en général et celle de la Suisse en particulier, qui détient le record mondial de l'endettement hypothécaire, ne peut pas rêver de déflation. Elle cumulerait les risques de faillite, de crise des finances publiques et du budget social, elle déstabiliserait les caisses de pension, etc...

En revanche, l'élimination de surcroît de l'économie suisse (prix agricoles, prix intérieurs garantis) aurait le mérite de maintenir à un niveau stable l'indice des prix. Les salariés y trouveraient d'autant mieux leur compte que la compensation du renchérissement est contestée. Mais l'Etat aussi en tirerait avantage. D'abord, dans ses coûts de fonctionnement. Et surtout, s'il est dans l'obligation d'alourdir la fiscalité indirecte. L'abaissement des prix, auquel contribue aussi le franc fort; peut compenser ces hausses de la fiscalité indirecte. C'est pour ces raisons que l'introduction récente de la TVA s'est répercutée plus faiblement que prévu sur l'indice des prix. Cette première démonstration étant faite, on peut imaginer qu'une hausse de la TVA, indispensable, serait payée par la productivité de l'économie, sans inflation, donc sans dévalorisation des salaires réels. C'est de cela qu'il faudrait parler au sommet entre organisations faïtières. Mais l'idéologie patronale ne s'oriente pas dans cette direction. Et quant au style, on préfère le ton matamore.

AG

Ignardise ou mauvaise foi

Dans leur boîte de Pandore, les patrons ont trouvé la réduction générale des salaires et donc, croient-ils, la diminution tout aussi générale des prix à la consommation. Trop facile et trop beau pour être vrai ailleurs que sur un marché idéalement concurrentiel et totalement transparent.

(yj) Partout ailleurs, par exemple sur des marchés comme nous les connaissons, où règne une concurrence imparfaite, la belle règle ne vaut pas. Tandis que l'élasticité des prix joue très bien à la hausse, c'est habituellement une rigidité maximale qui se manifeste à la baisse. Ainsi, la moindre augmentation de prix sur les marchés mondiaux du pétrole ou du café se répercute aussitôt à la pompe de la station voisine ou au bistrot du coin. En sens inverse, les locataires attendent des mois la répercussion de toute réduction du taux hypothécaire.

Les consommateurs épargnent

Aux effets de cette règle générale s'ajoutent, dans la conjoncture actuelle, divers facteurs qui rendent invraisemblables la perspective et surtout les effets d'un affaïssement général des prix, même en cas de réduction des charges salariales dans le secteur public comme dans l'économie privée.

Constamment mauvais depuis 1989, le climat de consommation ne s'améliorera pas tant que les ménages craindront pour leurs perspectives budgétaires. Du coup, les consommateurs épargnent au maximum de leurs possibilités: plus de 10% de leur revenu disponible depuis 1989. Les ménages suisses mettent ainsi chaque année 20 à 30 milliards spontanément de côté pour des jours qu'ils espèrent meilleurs, c'est-à-dire pour un temps où les salaires augmenteront de nouveau en termes réels – ce qui rendra la confiance nécessaire aux grosses dépenses.

Quant aux achats courants, les consommateurs suisses les font de plus en plus massivement à l'étranger. On estime à 1,5 milliard de francs la valeur des achats alimentaires outre-frontières: 450 millions pour la viande, 370 millions pour les boissons alcooliques, 375 millions pour le lait et le fromage, 150 millions pour le beurre et l'huile, etc.

Les travailleurs immigrés, Migros, Denner et les autres

Dans le même temps, les chiffres d'affaires du commerce de détail en Suisse plafonnent depuis 1986 et tendent même à baisser depuis plusieurs années. Le départ de nombreux ménages de travailleurs immigrés se fait sentir au niveau des ventes des grandes chaînes de distribution, Migros et Denner en tête.

Dans ces conditions, une baisse généralisée des prix intérieurs – qui ont légèrement

augmenté ces deux dernières années contrairement à ceux des produits importés – n'arrangerait rien. Prétendre le contraire et, au nom de cette illusion, préconiser un abaissement linéaire des salaires relève d'une grave ignardise ou d'une totale mauvaise foi. ■

Le constat, la tactique et la gesticulation

(ag) Quel but vise Benedikt Weibel en annonçant, à froid, une baisse des salaires réels des employés des CFF? Faire une démonstration de bonne volonté à l'intention des parlementaires qu'horripile le déficit de l'entreprise? Effrayer les syndicats pour les amener à la table de négociation et leur offrir, en lâchant du lest, un succès permettant de mieux faire passer d'autres concessions? Faire comprendre qu'on ne peut pas tout vouloir en même temps: défendre tous les postes de travail, ne réduire aucune prestation et réduire le déficit?

La confrontation avant la discussion

Quelle que soit l'intention, c'est méconnaître l'environnement médiatique, ses amplis, son goût pour les affrontements théâtraux. Direction et syndicat, avant même d'avoir discuté autour d'une table, se sont retrouvés, confrontés dans l'émission Arena.

La responsabilité de M. Weibel, c'est d'élaborer un plan de redressement cohérent. Puis d'en discuter avec les salariés et les responsables politiques. Mais pour l'instant ses partenaires ignorent quels sont ses choix. Il lance devant l'opinion publique l'exigence d'un geste de bonne volonté, au nom de quoi? Dans les cours élémentaires de management, on explique avec sérieux, au rétroprojecteur, des schémas de vieux bons sens, style: analyser la situation, définir l'objectif, choisir les moyens, expliquer les choix. Mais faut-il un rétroprojecteur pour le comprendre? ■

Fabrique de DP

Ce *Domaine Public* 1263 est le dernier avant les vacances d'été. Le numéro de la rentrée sortira le jeudi 15 août.

A vos crèmes solaires et autres tubes de l'été. Bonnes vacances à toutes, et bonnes vacances à tous.

Les sciences naturelles, une forteresse masculine

RÉFÉRENCE

L'enseignement de la physique en classes mixtes, professeur Walter Herzog, Institut de pédagogie de l'Université de Berne.

Muesmattstrasse 27, 3012 Berne, tél. 031 631 82 75

(jd) La proportion d'étudiantes dans les hautes écoles suisses est aujourd'hui élevée. En moyenne, on observe une situation de quasi parité entre hommes et femmes. Si ces dernières constituent même une majorité dans les facultés de lettres et en psychologie, elles restent par contre très minoritaires dans les sciences naturelles et techniques. On ne dénombre par exemple que 31 étudiantes en physique en Suisse alémanique. Ces faits confirmeraient-ils cette vieille idée reçue, à savoir que les femmes sont peu douées pour les sciences exactes et la technique en général?

Nous savons que tel n'est pas le cas. De nombreuses observations et des expériences conduites depuis plusieurs décennies confirment la capacité féminine d'aborder et de maîtriser ces disciplines. Ainsi une université américaine, réservée aux femmes depuis le 19e siècle, peut se prévaloir de résultats remarquables dans les matières scientifiques et techniques, et ses diplômées obtiennent ultérieurement plus de doctorats que la moyenne des étudiants américains.

Valorisation systématique des garçons

En réalité, ce n'est pas la capacité des jeunes filles qui est en cause, mais la manière d'aborder la matière et les méthodes d'enseignement. Dans les filières mixtes de formation, on observe une valorisation systématique des garçons, objet de toutes les attentions de la part des enseignants: les garçons réalisent les expériences alors que les filles se voient confier la tenue du procès-verbal; ils sont interpellés beaucoup plus fréquemment que leurs collègues féminines. Dans ces conditions, on peut comprendre que les filles soient rebutées par la matière et renforcées dans la conscience de leur infériorité naturelle à saisir les lois du monde physique. Le succès de l'université précitée s'explique très probablement par l'absence de regards mâles, dévalorisants parce qu'érigés en standard de normalité.

Pour surmonter le handicap féminin dans l'accès à une formation en sciences naturelles, faut-il généraliser l'enseignement séparé? Ou n'est-ce pas plutôt une nouvelle pédagogie qu'il est nécessaire de développer?

Les résultats d'une récente recherche sur l'enseignement de la physique font pencher pour la seconde solution. Cet enseignement doit tenir compte de la compréhension initiale de la branche qui diffère entre garçons et filles. Une plus grande valorisation de la communication et du dialogue comme ressources pédagogiques et la prise en compte

de l'impact de la physique sur la société facilitent l'accès des filles à cette discipline tout en enrichissant la perspective technique des garçons. En Allemagne, le ministère de la science a pris une importante initiative dans ce sens intitulée «Les femmes impriment des impulsions nouvelles à la technique». Dans ce programme l'accent est mis sur les effets des différentes technologies: il ne s'agit pas d'aborder seulement la faisabilité d'une technique et de calculer la limitation des risques qu'elle comporte mais d'imaginer des solutions alternatives qui préviennent ces risques. ■

En coulisses

Dernier dada des managers suisses alémaniques, toujours branchés sur Harvard et les techniques psy de la gestion d'entreprise: l'intelligence émotionnelle. Présentement, Daniel Goleman, le pape de l'IE, circule dans les salons de Zurich et les auditoriums de la Haute École de St-Gall, prêchant l'harmonie synergique entre la raison et les sentiments, l'intelligence et les émotions. Cette belle trouvaille, jointe à une écologisation raisonnable de l'économie (à la Thomas Schmidheiny?) devrait nous sortir de la crise.

Sur une douzaine de parlementaires nouvellement élus l'automne dernier et considérés alors comme particulièrement prometteurs, les deux tiers ont déçu – la presse tout au moins. Parmi les quatre qui sauvent leur tête médiatique, on trouve Christian Grobet, dont le magazine *Facts* apprécie qu'il ait déjà déposé sept interventions de poids, et le nouveau sénateur radical tessinois Dick Marty, qu'on a déjà entendu 90 minutes en deux sessions. Cette tendance au bavardage n'a pas empêché sa toute récente élection au poste à haut risque de président de Suisse Tourisme.

Le gag fomenté par Jean-Philippe Jelmi, éditeur de *L'Omnibus* et soi-disant chercheur d'une forte tête pour diriger l'Expo 2001, n'aurait pas si bien marché si les gogos de l'affaire – dont une brochette de *has been* en tous genres – avaient consulté l'annuaire électronique sur Internet. Ils auraient constaté qu'aucun des 75 Andersson ayant le téléphone en Suisse ne résidait à Hauterive, siège du faux consultant chasseur de têtes.

Côté cour, côté jardin: fin de partie

«L'avenir de l'art n'est pas artistique mais urbain», a dit Henri Lefebvre. Après avoir parlé des modèles de répartition financière en matière culturelle des villes de Zurich, Lucerne et Lausanne, nous allons maintenant aborder le cas de Genève, ville-canton, canton-ville. La question culturelle a fait l'objet d'une votation au Grand Conseil, le 20 juin dernier.

LIGNES DIRECTRICES

Articles choisis de la loi sur l'accès et l'encouragement à la culture, du Département de l'instruction publique du canton de Genève, avril 1996

Art. 1, al. 1, la culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine de la communauté dans sa diversité.

Art. 2 al. 1, l'accès, le plus large possible, à la culture est encouragé.

Art. 3, al. 2, le canton agit, par rapport aux communes et à la Confédération, à titre subsidiaire. Il peut prendre des initiatives, notamment pour des projets culturels d'importance cantonale, intercantonale ou internationale.

Art. 6, al. 2, l'application de la présente loi donne lieu à une évaluation périodique. Celle-ci peut servir à mettre au point des instruments d'analyse culturelle.

(gs) Dans la ville du bout du lac, l'eau épouse les contours des terres et des communautés urbaines mais impose ses frontières. Il existe donc, du fait de la relative superposition des territoires, une forte imbrication dans la répartition des tâches de la Ville et du Canton. Mais la culture, comme à Zurich, Lucerne ou Lausanne, puise ses sources d'inspiration – et de subventions – dans l'histoire et la mémoire urbaines.

Genève fut d'abord calviniste, puis Genève se drapa d'helvétisme; enfin Genève s'émancipa de ses pudeurs effarouchées. De l'opposition entre la culture populaire identifiée à l'esprit de Genève et la culture aristocratique venue d'outre-frontière, s'est construite la culture genevoise: ouverte vers l'extérieur, somptueuse, mais rattachée au lien fragile de son identité territoriale.

A la tête du peloton

La ville de Genève consacre ainsi 20% (140 millions) de son budget à la culture. C'est une somme considérable si l'on analyse les résultats d'une étude comparative portant sur 200 villes européennes: Genève se situe dans le peloton de tête en matière de financement culturel. Comme les villes citées dans les articles précédents, Genève n'est pas épargnée par la crise et bon gré mal gré a dû plafonner son budget culturel en 1991; la non indexation représente une perte importante pour la culture, de l'ordre de 25%. Les conséquences sur l'offre culturelle sont visibles: à la Comédie de Genève, les productions maison ont diminué – pour la saison 95/96, il y eut 2 productions propres, 1 coproduction et 4 accueils. Quant à l'Opéra, sa situation est préoccupante: les 45 millions nécessaires à son fonctionnement sont presque totalement pris en charge par la Ville.

La participation des communes est soumise à une loi sur la péréquation fiscale datant de 1931 qui stipule que la résidence autant que le travail est pris en compte dans la péréquation fiscale, de sorte que les résidents de communes genevoises travaillant à Genève paient également pour la culture à Genève. Cette rétrocession fiscale des communes était jusqu'à présent de l'ordre de 40 millions ce qui permettait d'en consacrer 20% pour la culture. Avec l'effondrement des rentrées fiscales, la somme reversée à la Ville est de 20 millions; la part culturelle

s'en trouve bien évidemment diminuée. De plus, cette loi n'est plus adaptée aux besoins des agglomérations avoisinantes, qui d'une part se trouvent privées de droit et de pouvoir de décision sur la manière dont cet argent est investi, et qui d'autre part nourrissent leurs propres ambitions culturelles.

Les villes: repères politiques

Quant au canton, son budget culturel pour 1995 est de 70 millions, si l'on compte formation artistique, entretien de bâtiments, et subventions; l'aide à la culture vivante (musique, arts dramatiques, arts visuels, etc.) avoisine les 16 millions de francs. Mais le Canton vient d'aborder une nouvelle étape pour la promotion culturelle. Votée par le Grand Conseil le 20 juin 1996, une loi sur l'accès et l'encouragement à la culture permet d'inscrire constitutionnellement les orientations cantonales en matière culturelle. Si celle-ci ne modifie pas la subvention allouée à la culture, elle permettra de sensibiliser le législatif à son devoir de subsidiarité, mais aussi de soutien à l'innovation (voir marge). Le problème récent soulevé autour de l'Opéra aura ainsi plus de chance d'être entendu par les pouvoirs politiques et suscitera, qui sait, l'intervention cantonale.

D'où vient l'argent, à qui va l'aura? Telles sont les questions qui habitent les politiques culturelles. Comme le dit Paul Virilio: «les métropoles sont aujourd'hui les ultimes repères politiques de l'Europe communautaire». En Suisse, à l'exception de Zurich où la cantonalisation de l'Opéra fait rêver la plupart des édiles municipaux, les repères politiques sont rares, qui tendraient à montrer des volontés de changements décisifs dans la répartition financière. Si l'on compare avec l'Allemagne, par exemple, les méfiances paraissent véritablement archaïques...

Cependant de nouvelles tendances se dessinent, essentiellement en Suisse allemande il est vrai, pour redéfinir la configuration partenariale. C'est le cas de Berne où depuis le mois de juin, une nouvelle loi oblige les communes à participer, modestement, au subventionnement culturel, le cas de Lucerne, autour de laquelle communes et cantons se sont regroupés pour subventionner de manière importante une fondation privée de promotion de la culture, c'est le cas de

La concurrence et le marché au service des usagers

(jd) L'écologiste Monika Stocker est responsable des affaires sociales au sein de la municipalité zurichoise. Confrontée à de sévères restrictions budgétaires et à une demande de prestations en forte hausse, elle n'en développe pas moins une politique imaginative guidée par le souci d'efficacité. Une attitude qui détonne dans l'ambiance générale d'économies linéaires à courte vue.

Lors de son entrée en fonction, elle est notamment frappée par la multiplicité des prestations délivrées par ses services aux personnes âgées. Ainsi le service social municipal met sur pied chaque année un programme de cinéma pour le troisième âge. Partant de l'idée que l'administration n'est pas toujours la mieux à même de répondre aux besoins des usagers, Monika Stocker procède à une analyse critique de ces prestations. Elle s'expose bien sûr au reproche classique de démantèlement des acquis sociaux. En fait elle offre aux retraités la possibilité de concevoir eux-mêmes leurs loisirs, la municipalité se contentant de mettre à leur disposition les moyens financiers nécessaires.

C'est dans cet esprit qu'elle a mis sur pied une nouvelle politique socioculturelle. Les centres de quartiers, de jeunesse et du troisième âge jouent un rôle important dans le développement de la vie sociale; ils permettent des échanges entre les différentes catégories de la population, favorisent l'engagement des personnes dans des actions communes et contribuent à la lutte contre l'isolement et l'exclusion. D'où la nécessité de ne pas renouveler automatiquement les subventions annuelles sans regarder de plus près l'impact de ces centres sur les quartiers et la qualité de vie de leur population. A l'avenir ces centres devraient recevoir un mandat de prestations sur la base duquel la subvention leur sera versée. L'objectif est de garantir au minimum un centre par quartier, ouvert à toutes les classes d'âge et à toutes les nationalités. Dans le respect des conditions générales définies par la Ville, les centres géreront de manière autonome leur budget et établiront librement leur programme. L'administration se contentera de mettre à disposition locaux et personnel.

Monika Stocker espère ainsi un usage plus efficace des deniers publics et une meilleure adéquation de l'offre de prestations aux besoins des habitants. Le fait de ne plus garantir automatiquement les subventions aux associations responsables de la gestion de ces centres devrait stimuler l'innovation et la qualité des projets socioculturels proposés. ■

●●●

Bienne et de Soleure qui se sont unis pour un théâtre commun, c'est le cas de Bâle-ville et Bâle-campagne qui viennent de mettre sur pied un contrat culturel collectif. Si dans le canton de Vaud, les sentiments d'appartenances identitaires régionales ralentissent la reconnaissance politique d'un pôle culturel, à Genève le Canton consolide constitutionnellement ses droits et devoirs.

La politique culturelle helvétique se construit donc à petits pas, au cas par cas urbain. Des constantes sont néanmoins réperables: les villes gèrent, financent et stimulent la culture, mandatées de manière informelle pour offrir ce que tout Etat démocratique doit garantir: un service public culturel. Les mouvements en direction de nouvelles formes de clé de répartition financière témoignent néanmoins de la prise de conscience des cantons et communes de l'importance de ces pôles de production, pour les consommateurs d'abord, qui sont de plus en plus mobiles, et pour le canton lui-même, qui récupère les effets du rayonnement culturel urbain. Enfin, les crises financières que traversent les collectivités publiques urbaines favorisent des partenariats qui rompent avec les modèles de subsidiarité classique.

Car la culture a besoin de naître sur un territoire pour être sans frontières. Contrairement à d'autres secteurs gérés par les collectivités publiques, il semble difficile d'opérer des fusions – intercantionales par exemple – d'institutions culturelles. Si le public se déplace, si l'art est exportable, symbole de l'ouverture sur le monde, d'un helvétisme cosmopolitain et multiforme, la culture émerge d'une terre originelle et des mémoires collectives. Tout projet culturel doit tendre à renforcer des expressions locales, paradoxalement endogènes et migratoires, toute politique culturelle favoriser un art mobile et muséal. ■

RÉFÉRENCES

A lire une série d'articles publiés par la *Basler Zeitung*; les répartitions financières en matière culturelle des grandes villes de Suisse, ainsi que de Mulhouse et de Fribourg-en-Brigau y sont analysées en neuf épisodes. Dernière parution 21 juin 1996.

Mais aussi:

La Politique culturelle d'une région urbaine, le canton de Genève, dossier pour un projet de loi, IREC, Institut de recherche sur l'environnement construit, rapport de recherche, octobre 1992

P. Virilio, «L'extrême proximité», in *Lettre Internationale*, p.33, 1992, Paris

R. Brunet (sous la direction de), *Les Villes européennes*, la Documentation française, 1989, Paris

Rousseau et la Comédie

«J'ai fait voir qu'il est absolument impossible qu'un théâtre de comédie se soutienne à Genève par le seul concours des spectateurs. Il faudra donc de deux choses l'une; ou que les riches se cotisent pour le soutenir, charge onéreuse qu'assurément ils ne seront pas d'humeur à supporter longtemps; ou que l'Etat s'en mêle et le soutienne à ses propres frais. Mais comment le soutiendra-t-il? (...) Au défaut de ces expédients, je n'en vois qu'un qui soit praticable, c'est la voie des taxes et impositions, c'est d'assembler nos citoyens et bourgeois en conseil général (...) et de leur proposer gravement d'accorder un impôt pour l'établissement de la comédie.»

Jean-Jacques Rousseau, *Lettre à D'Alembert*, éd Flammarion, 1967, Paris

L'INVITÉ DE DP

L'avenir est aléatoire...

JEAN-PIERRE GHELFI
ÉCONOMISTE

«On peut donc dire que les problèmes du chômage, du pouvoir d'achat et des crises économiques ont été aujourd'hui maîtrisés par la science économique comme la tuberculose et les maladies infectieuses l'ont été par la médecine» (Jean Fourastié et Claude Vimont, *Histoire de demain*, 1959).

«La vente de pétrole va procurer dès cette année (1974) 60 milliards de dollars de surplus, c'est-à-dire les deux tiers de tous les investissements américains dans le monde. En dix ans, les pays producteurs de pétrole peuvent contrôler l'industrie du monde» (Rapport Pestel-Mesarovic, *Stratégie pour demain*, 1974).

«Nous savons que notre mode de vie actuel est sans avenir; que les enfants que nous allons mettre au monde n'utiliseront plus dans leur âge mûr ni l'aluminium ni le pétrole» (André Gorz, *Ecologie et politique*, 1975).

«Grâce à l'informatisation, il devrait être possible de remédier aux causes mêmes de la crise actuelle. L'apparition de nouveaux produits et services devrait faire repartir la consommation des ménages... L'amélioration espérée ne se manifesterait cependant qu'à long terme: il faudra attendre 1990 pour en apprécier pleinement les résultats. Les indices actuels d'aggravation du chômage ne sauraient donc le remettre en cause» (Martin Adler, *Le choc informatique*, 1984).

Quatre citations, parmi des dizaines d'autres possibles, tirées d'un livre plein de fraîcheur et de vivacité (*Les experts ou l'art de se tromper*, de François-Bernard Huyghe), qui nous rappellent que la prédiction est aléatoire, surtout quand il s'agit de l'avenir. Une prophétie, note l'auteur, est, somme toute, une idée ou théorie comme les autres. Sa performance sur le marché des idées dépend de toute une série de facteurs: légitimité de celui qui l'énonce, nouveauté, simplicité et ce qu'il faut bien appeler la séduction de la prophétie.

A l'inverse, la vérification des prévisions repose sur la critique du discours des experts et de leur légitimité, sur la complexité de l'analyse et aboutit à la déplaisante liquidation des illusions. La thèse selon laquelle nous allons sortir de la crise l'an prochain ou que l'Europe sera finlandisée dans une décennie est, quand elle est énoncée, nouvelle et palpitante. Le constat que la fin du monde n'a pas eu lieu ou que l'hibernation n'est toujours pas au point fait rarement la première page.

Il n'en va pas différemment du thème très actuel de la mondialisation de l'économie. Le *Livre blanc* est aussi un essai de prospective-prophétie sur le développement de l'économie mondiale, dont les conséquences sont qualifiées d'inéluctables, sans doute pour attester du sérieux de ses auteurs et en augmenter l'impact auprès des lecteurs.

Pourtant, les économies ne sont pas plus ouvertes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient avant

1914. La part des échanges de marchandises dans le PIB (produit intérieur brut) des principaux pays industrialisés n'est, en règle générale, pas plus élevée qu'elle ne l'était alors. En ce qui concerne la mobilité du capital, les mouvements de capitaux du Royaume-Uni représentaient, entre 1905 et 1914, 6,5% du revenu national, soit un taux supérieur à celui des années quatre-vingt et nonante dans tous les grands pays industriels, y compris le Japon. Les restrictions aux migrations des travailleurs sont également bien plus importantes aujourd'hui qu'à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle. La période antérieure à 1914 a été caractérisée par la liberté du commerce et l'absence de contrôle des changes. La navigation à vapeur et les liaisons téléphoniques intercontinentales existaient déjà. La différence entre une économie mondiale dans laquelle les biens et l'information étaient acheminés à la voile et celle dans laquelle ils circulent au moyen de la vapeur et de l'électricité est d'ordre qualitatif. La différence entre cette dernière et une économie où existent le transport aérien et le réseau Internet est, par comparaison, purement quantitative. (Hist et Thompson, *Globalization in question*, cité par le *Financial Times*).

Si l'on examine les aspects plus récents de l'internationalisation de l'économie, on constate que les échanges entre les pays de l'OCDE représentent les quatre cinquièmes du commerce mondial. La proportion est même supérieure pour la Suisse puisqu'en 1995, 79% de ses exportations et 91% de ses importations provenaient de cette zone. Au cours des quinze dernières années, les exportations de la Suisse vers l'Union européenne ont passé de 54% à 62% et les importations de 68% à 80%. La balance commerciale de la Suisse à l'égard des pays d'Europe centrale et orientale est aujourd'hui plus excédentaire qu'en 1980. La part de nos exportations vers l'Asie a progressé de 44% entre 1980 et 1995 alors que celle de nos importations n'a augmenté que de 6% durant la même période. En 1990, nous avions une balance commerciale déficitaire de 1 milliard de francs avec le Japon. En 1995, elle est devenue bénéficiaire de 0,4 milliard.

Une étude de l'Office fédéral des questions conjoncturelles montre que le potentiel de l'industrie d'exportation n'a été négatif (c'est-à-dire inférieur à la croissance du commerce mondial) entre 1979 et 1991 que lorsque la Suisse a manqué de main-d'œuvre (1986-1990) ou qu'elle a dû faire face à une forte réévaluation de sa monnaie.

Peu d'éléments apparents, dans tout cela, se rapportant à des coûts du travail trop élevés, à une productivité insuffisante ou à une perte de compétitivité qui seraient en liaison avec la globalisation de l'économie. Ces observations, en revanche, invalideraient plutôt les fondements de l'argumentation du *Livre blanc*. ■

Le spectre néo-libéral et la tour d'ivoire

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont également collaboré à
ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Pierre Ghelfi
Composition et maquette:
Claude Pahud
Géraldine Savary
Jean-Luc Seylaz
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Interpellés par les défis auxquels est confronté le système de formation, un collectif d'étudiantes et d'étudiants proche d'Alternative Solidaire a entrepris un travail de réflexion dont l'aboutissement provisoire est un livre intitulé *Quand le marché fait école*¹. Le sous-titre donne le ton: *la redéfinition néo-libérale du système de formation suisse. Enjeux, conséquences et ripostes*. Malheureusement, l'approche exclusivement marxiste adoptée par les auteurs permet de deviner, à la lecture du prospectus publicitaire, le contenu du livre.

Pour commencer, les auteurs déplorent la hiérarchie qui régnerait entre les études en sciences économiques et celles en sciences sociales: les premières amenant à des positions de cadres supérieurs, les secondes à des postes de salariés qualifiés (p. 40). A part l'erreur factuelle consistant à ne pas voir que les (nombreux) licenciés en sciences économiques occupent de plus en plus des positions subalternes, il est possible d'y lire en filigrane l'échelle de valeur des auteurs: tout en haut, il y a une élite formée en sciences sociales; en dessous, il y a les économistes et les juristes. Plus bas encore, il y a les sciences exactes. On devine l'abysse dans laquelle sont égarés les ouailles qui n'ont pas fréquenté l'Université... Qu'on se rassure, les auteurs de cet opuscule sont pour la plupart étudiants en sciences sociales, ou en lettres. Comme quoi, en mettant en évidence le fossé entre les classes sociales, il se pourrait qu'on contribue à le renforcer.

Ensuite, les auteurs dénoncent le fait que les milieux économiques, «la classe dirigeante, les maléfiqes néo-libéraux», ont besoin d'un «prolétariat moins résistant, et dans sa majorité, moins formé» (p. 76). Pour cette raison, cette «classe dirigeante» aurait entrepris de diminuer le nombre de licenciés universitaires. Pour moi, il s'agit d'un procès d'intention déplacé, car d'une part, il n'y a pas diminution (voir encadré), et d'autre part, l'économie est la première bénéficiaire d'une population bien formée, – et moyennement payée!

Dialoguer avec la droite éclairée

Le livre déplore à juste titre la dévalorisation des formations de l'apprentissage. Cela n'empêche pas les auteurs de critiquer les HES, qui sont justement destinées à revaloriser l'apprentissage. Cette fois, l'argument consiste à craindre que les HES ne dévalorisent par effet de cascade les formations moins qualifiées, dont les titulaires deviendraient ainsi les dindons de la farce (p.102). Pourquoi cet argument est-il valable pour les HES mais pas pour l'Uni?

On peut se demander s'il n'y a pas une contradiction à dénoncer d'une part la montée du chômage des jeunes et des personnes non-qualifiées, et d'autre part à tenter aux milieux économiques un procès d'intention lorsque ces derniers souhaitent rapprocher la formation des besoins des entreprises. Cela ne veut bien évidemment pas dire qu'il faille céder au discours du Vorort et de l'Usam sur la formation et réduire la capacité critique des jeunes à la portion congrue. En revanche, un dialogue critique avec la droite éclairée serait plus fructueux qu'un procès d'intention.

A force de dénoncer les intentions maléfiqes de la «classe dirigeante» suisse à coups de citations extraites du journal *Finanz und Wirtschaft* et du programme du parti radical, les auteurs tombent dans la caricature et omettent de faire des propositions concrètes. C'est bien dommage, car la solution ne consiste assurément pas à former l'ensemble de la population en sciences sociales ou en lettres.

Ces nombreuses contradictions me font douter de la pertinence des arguments développés dans le livre. Il faut toutefois lui reconnaître ses mérites: d'un point de vue normatif, le livre réaffirme un souci de justice sociale plus que jamais d'actualité. De plus, il lance un débat d'idées. Reste à transformer ce débat en un dialogue permettant de convaincre une majorité du bien-fondé des propositions concrètes de la gauche. Cela n'a jamais été le fort des marxistes, mais je serais enchanté si Alternative Solidaire me prouvait le contraire.

Roger Nordmann

1. Voir DP 1262: *La classe ouvrière n'ira pas au paradis universitaire*

Tordre les chiffres

Les indices que les auteurs utilisent pour démontrer qu'une diminution du nombre d'étudiants a déjà eu lieu sont discutables. Ainsi, les auteurs allèguent la diminution de la proportion d'étudiants de l'EPFL qui ont été promus en deuxième année, en omettant de souligner que ce nombre augmente en valeur absolue. Pour prouver leur point de vue selon lequel cette diminution est le fruit d'une stratégie mise à exécution ces quinze dernières années, les auteurs se basent sur une statistique allant de 1991 à 1995 (p. 65). De même, les auteurs parlent d'un début de décroissance du nombre d'étudiants, pour reconnaître que cette baisse est en fait, si l'on excepte Zurich, un ralentissement de la croissance. Lorsqu'on sait que la diminution zurichoise est surtout un artefact statistique (la hausse des taxes rend moins attrayante l'immatriculation à l'Uni lorsque les études sont achevées ou interrompues), on se rend compte qu'il est facile de peindre le diable sur la muraille en instrumentalisant des statistiques.

Législation insuffisante

SOURCES

Der Bund, 4.6.96
Basler Zeitung, 4.6.96
Woz, 7.6.96.

(ge) «Lacunaire», tel est l'avis du professeur de droit Rainer J. Schweizer. (St. Gall) sur le processus législatif suisse en matière de génie génétique. Avis demandé par la commission WKB (Science, Formation et Culture) du Conseil national, dans la perspective du vote, l'an prochain, de l'initiative de la «protection génétique». Pour mémoire, dans son message de juin 1995, le Conseil fédéral préconisait de rejeter cette initiative sans contre-projet, en s'appuyant sur le rapport interdépartemental IDAGEN de 1993. La proposition avait été acceptée dans un premier temps par le Parlement, mais depuis octobre 1995, une sous-commission WKB planche sur un éventuel contre-projet.

IDAGEN proposait l'adaptation d'une série de lois existantes; nous avons énuméré cette série (DP 1248), en soulevant des points déconcertants (par ex. absence de réglementation pour les animaux d'élevage, même transgéniques); nous avons aussi souligné des progrès récents, tels le label «produit OGM» – organisme génétiquement modifié – introduit par l'ordonnance sur les denrées alimentaires, et l'institution d'une commission consultative d'experts pour la sécurité biologique, par la nouvelle loi sur la protection de l'environnement de décembre 1995.

Le rapport Schweizer estime que ces adaptations sectorielles ne pourront pas, dans le

long terme, satisfaire à l'article constitutionnel 24-3 sur la dignité de la créature et la sécurité de l'homme, de l'animal et de l'environnement. On ne peut pas recommander, dit-il, «de continuer à légiférer de manière sectorielle, car le génie génétique, comme technologie clé demande, aujourd'hui plus que hier, une politique législative coordonnée et fiable. Plutôt qu'un nouvel article constitutionnel contenant de nouvelles interdictions, une loi-cadre éviterait le morcellement du droit fédéral et les inévitables problèmes de coordination».

Contreprojet, ou motion au Conseil fédéral?

La commission du Conseil national se réunit le 16 août; prise par le temps, elle ne pourra vraisemblablement pas élaborer cette loi-cadre, mais proposera peut-être un contre-projet à l'initiative; elle pourrait aussi, par motion, renvoyer la balle au Conseil fédéral.

A mon avis, il manque en Suisse une instance centrale, un passage obligé pour les projets du génie génétique où les passions, les dissensions et les expertises puissent – publiquement ? – s'exprimer. Malheureusement, le patchwork législatif proposé par IDAGEN, fût-il correct d'un point de vue juridique, ne tient pas compte de ce besoin politique. ■

Médias

(cfp) La chaîne de télévision allemande *Suisse 4* diffuse une dizaine de programmes produits par des éditeurs privés. Selon la *Sonntags Zeitung* l'audience varie entre 5,7% et 0,6%.

Depuis la disparition du quotidien *Das Volk*, la gauche soleuroise dispose d'un petit journal paraissant au moins chaque trimestre. Il appelle *Brennessel* (Ortie). Ses éditeurs envisagent une parution mensuelle, en prévision d'une fusion probable dans la presse quotidienne soleuroise.

Ils tiennent à faire entendre une autre voix.

Blick (19 juin) a publié une photo du «FC Nationalrat» (il n'y a que des Allemands) qui a été battu 1-0 par le FC Conseil communal de Bienne. Parmi les 16 joueurs présentés, 10 sont socialistes, 2 sont démo-chrétiens, 2 sont UDC, un joueur est libéral et un appartient à l'Alliance des indépendants. Le directeur général des CFF (PDC) a été reconnu. Il y a donc aussi des «mercenaires» dans l'équipe.

Oubliés...

(cfp) Le Redressement national, Association pour la liberté, le fédéralisme et le droit, a 60 ans. Il publie à cette occasion un supplément à son bulletin, avec introduction du Président de la Confédération.

Les statuts adoptés à l'époque précisent: «Le but de l'association est de contribuer au maintien des bases saines du peuple suisse. Partant des valeurs morales et spirituelles traditionnelles de la nation, elle veut protéger ses libertés contre l'extension oppressive d'un fonctionnarisme bureaucratique et contre une centralisation annihilante...»

Et précision contenue à l'article 4 des statuts: «Les membres de l'association peuvent, devenir membres de partis politiques, tant qu'ils reconnaissent les principes contenus dans le programme». Pendant la guerre, le comité comptait quelques Romands dont Théodore Aubert, animateur de l'Entente internationale contre la IIIe Internationale, et Robert E. Hentsch, banquier, à Genève, Frédéric Fauquex, Conseiller aux Etats remplacé, en 1943, par le Conseiller d'Etat Antoine Vodoz, libéraux vaudois.